

ASSOCIATION EMMAÛS

**RAPPORT
D'ACTIVITE
2008**

CHRS Flandre

**CHRS Flandre 4 Passage de Flandre 75019 PARIS
Tel : 01 42 09 40 26. chrs-Flandre@emmaus.fr**

SYNTHESE DE L'ANNEE 2008

En 2008, le CHRS Flandre a accueilli 24 familles (58 personnes) et a connu :

- 3 sorties en logement social (10 personnes)
- 1 sortie en maison relais
- 4 orientations en Centre de stabilisation et appartement éclaté de l'association.

La fin de l'essentiel des travaux de réhabilitation nous a permis de reprendre une activité normale et nous avons procédé à l'admission de 12 nouvelles familles (31 personnes) dans l'année.

Sur le plan des accompagnements et des actions collectives :

- Nous avons aidé à la constitution des premiers dossiers dans le cadre du droit opposable au logement
- Mis en place, grâce à une subvention de la fondation de France et, en partenariat avec le CHRS Emmaüs Valmy, des actions dans le domaine du soutien à la fonction parentale.

Sur le plan interne, nous nous sommes engagés avec les autres CHRS de l'association dans une démarche d'évaluation interne et nous avons participé à l'élaboration et la mise en place d'un outil statistique interne de connaissance des publics.

Depuis juin 2008, dans le cadre d'une nouvelle organisation interne à l'association, le CHRS Flandre est rattaché au territoire Paris Est qui réunit toutes les structures d'hébergement Emmaüs des 19° et 20° arrondissements.

I-PRESENTATION DU CHRS

1.1 HISTORIQUE

A la fin des années 80, face à la demande croissante d'hébergement pour des familles, le Conseil d'Administration de l'Association Emmaüs décide de créer une structure pour les accueillir. En 1989, grâce à un legs, un ancien hôtel est acheté au 4, passage de Flandre.

14 familles peuvent y être accueillies.

Pendant 6 ans, l'établissement « Hôtel Social Emmaüs Flandre » a fonctionné sur les fonds propres de l'association.

Cependant, en 1996, devant faire face à un public de plus en plus déstructuré, l'Association Emmaüs a présenté en CROSS une demande d'habilitation comme CHRS. La demande a été acceptée avec application au 1er février 1996.

1.2 LES MISSIONS

Le CHRS Flandre Emmaüs s'inscrit, en référence à la loi du 30 juin 1975, dans une politique d'aide sociale à l'hébergement et à la réinsertion sociale.

Il s'adresse à un public de familles :

- couples avec enfants
- familles monoparentales
- parents exerçant un droit de visite et d'hébergement

Et a pour mission de leur proposer un accompagnement social individualisé leur permettant, à terme, d'accéder ou de recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Notre action se réfère aux valeurs portées par l'association Emmaüs dont en particulier :

- l'attention au plus faible
- la reconnaissance de la dignité de chacun
- la confiance en la capacité de chacun à se prendre en charge et à être acteur de sa vie.

1.3 MOYENS MATERIELS

La capacité d'accueil du CHRS est de 50 personnes (15 familles)

HEBERGEMENT REGROUPE SUR 5 ETAGES - 4 PASSAGE DE Flandre 75019 PARIS	
PROPRIETAIRE	ASSOCIATION EMMAÛS
APPARTEMENTS	10 F2 (25 m ²) 4 studios (20 m ²) équipés de kitchenettes et sanitaires privés
ESPACES COLLECTIFS	1 salle d'animation polyvalente (coin cuisine, bibliothèque), 1 petite salle d'activité (accompagnement scolaire) 1 espace informatique- Internet (3 ordinateurs)
AUTRE	1 cave, 3 bureaux
HEBERGEMENT DIFFUS - 17 RUE D'ANGERS 75019 PARIS	
PROPRIETAIRE	LES 3 F
APPARTEMENT	1 studio

Depuis juillet 2007, l'association a entamé d'importants travaux sur l'ensemble du bâtiment 4 passage de Flandre portant sur :

- La mise aux normes en matière de sécurité incendie
- l'amélioration de la qualité des espaces privatifs
- le réaménagement des espaces collectifs

Au 31 Décembre 2008, l'ensemble de ces travaux était terminé. Toutefois, l'obtention d'une subvention complémentaire de la Ville de Paris devra nous permettre en 2009 de poursuivre et de terminer ce chantier de réhabilitation par l'aménagement de la cave (création d'espaces de rangement, création d'une buanderie à l'usage des familles hébergées).

1.4 MOYENS HUMAINS

L'équipe du CHRS est composée de :

- 4 travailleurs sociaux
- 1 chef de service
- 4 veilleurs
- 1 femme de ménage à temps partiel.

La comptabilité et une partie du secrétariat sont assurées au siège de l'Association Emmaüs. L'effectif global prévisionnel est de 10,88 équivalents temps plein.

En 2008, l'activité de l'équipe éducative a été complétée et enrichie par l'intervention de 3 bénévoles :

- 2 personnes sont intervenues à un rythme hebdomadaire auprès de certains enfants en difficultés dans le cadre d'un accompagnement scolaire individualisé.
- 2 animateurs sportifs
- Depuis septembre 2008, une étudiante intervient sur de la remise à niveau en anglais auprès de 3 adultes.

Par ailleurs nous avons accueilli 4 stagiaires :

- 1 étudiante en formation de moniteur éducateur avec pour objectif de participer et de développer des actions collectives auprès des familles.
- 1 étudiante en formation d'éducateur spécialisé sur un stage long
- 2 animateurs sportifs en formation sur la mise en place d'atelier de découvertes sportives en famille.

1.5 FONCTIONNEMENT ET METHODES DE TRAVAIL

L'année 2008 a été marquée par un nombre important d'admissions et par la mise en route d'une démarche d'évaluation interne. Ces deux éléments ont amené l'équipe éducative à mettre à plat ses pratiques dans les domaines des admissions et de la contractualisation de l'accompagnement individuel afin de les définir et/ou de les modifier.

1.5.1 Les admissions

Nous fonctionnons exclusivement à partir des rapports sociaux que nous adressent les différents services médico-sociaux de Paris et Région parisienne ainsi que les services et centres de l'association Emmaüs.

En dehors d'un public exclusif de familles, nous n'avons pas de critères définitivement établis sinon l'adhésion de la famille à une démarche d'accompagnement social.

La présence permanente de professionnels - travailleurs sociaux ou veilleurs- nous permet d'accueillir des familles souvent très déstructurées. Nous restons néanmoins vigilants à maintenir l'équilibre collectif de la structure et une mixité tant sur le plan des origines culturelles que des parcours de vie.

Notre procédure d'admission s'organise à partir de deux rendez vous avec la famille pressentie. Ces rencontres nous permettent de :

- présenter le CHRS, son fonctionnement et le cadre réglementaire de notre mission.
- procéder à une évaluation complémentaire et actualisée de la situation.
- aborder les projets familiaux et personnels dans la perspective d'un accompagnement.

La décision d'admission, discutée par l'équipe éducative, est collégiale.

1.5.2 La mise en place d'un projet et d'un accompagnement individualisé

Après quelques semaines consacrées à l'installation (signature du contrat de séjour, changements d'adresse...) et à la connaissance mutuelle, chaque famille est reçue avec son travailleur social référent par la chef de service afin de formaliser et contractualiser les premiers projets et objectifs de chacun. Ce projet peut concerner tous les domaines de la vie :

- Soutien à l'insertion sociale et professionnelle
- Soutien et accompagnement dans les démarches administratives.
- Aide à la gestion budgétaire
- Soutien à la fonction parentale
- Accompagnement dans la recherche de logement.
- Promotion du bien-être et de la santé
- Accès aux loisirs

Il est régulièrement réévalué et adapté durant le séjour.

Chaque travailleur social est référent de 4 familles soit environ 20 personnes. Pour mener à bien cet accompagnement, les travailleurs sociaux rencontrent les personnes lors d'entretiens individuels, les accompagnent dans les démarches extérieures, font le lien avec les partenaires. Ils établissent également une relation privilégiée avec les enfants à partir d'activités collectives, de temps informels partagés.

Lorsque les familles accèdent à un logement, le travailleur social poursuit cet accompagnement sur une période de 3 à 6 mois afin :

- de soutenir la famille dans son emménagement
- de la rassurer dans cette nouvelle vie tant attendue mais souvent plus difficile que l'on ne l'imaginait.
- de l'accompagner dans son intégration dans un nouveau quartier

1.5.3 L'analyse des pratiques :

Mises en place en avril 2007, les séances mensuelles d'analyse de pratiques réunissent les équipes de deux CHRS familles de l'association : Flandre et Valmy. Ces séances sont animées par une intervenante sociologue et ont été reconduites pour l'année 2008.

En dehors de la réflexion sur des accompagnements individuels complexes, l'essentiel du travail de l'année a porté sur deux thèmes :

- **la notion de référence, de travailleur social référent d'une famille.** Il s'agissait de questionner la pertinence de ce fonctionnement, les risques d'enfermements dans une relation travailleur social- hébergé exclusive ou « ronronnante », et d'envisager un principe de changement de référent en dehors des moments de crise ou de conflit entre le travailleur social et la famille.
- **La place de l'argent dans la relation d'accompagnement** tant sur le plan de nos interventions dans le domaine de l'éducation budgétaire que de la relativité des perceptions de chacun (les choix financiers, la notion d'assistantat) et de nos critères d'attribution d'aides financières.

La mutualisation de ces séances entre deux services confrontés à un même public optimise le travail de réflexion et élargit le débat. Les différences et divergences questionnent d'autant plus le cadre habituel de travail qu'elles sont transverses aux deux équipes. Par ailleurs, une

certaines solidarités dans la réflexion s'est installée durant l'année, chaque équipe n'hésitant pas à solliciter l'avis de l'autre dans la résolution d'un problème immédiat.

Il nous paraît important, pour l'année 2009 d'améliorer cet outil d'analyse indispensable à la qualité de notre travail en :

- y incluant des séances animées par une psychologue clinicienne afin de nous soutenir dans nos interventions auprès de situations complexes.
 - Prévoyant 2 séances de travail supplémentaires pour chaque centre réservés à leurs problématiques ou fonctionnements spécifiques.
- Pour le CHRS Flandre, ces deux séances réuniront veilleurs et équipe éducative afin d'améliorer l'articulation de leurs rôles respectifs et de travailler sur la médiation et le respect des règles de vie collective

1.6 FORMATION

LOGEMENT - HEBERGEMENT	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	SECURITE
Constitution des Dossiers DALO Espace Solidarité Habitat (3 jours) 1 travailleur social	Logement et accompagnement social UNAFAM (1 jour) 1 travailleur social	Formation premiers secours (AFPS) organisée en interne (2 jours) 1 veilleur et 1 travailleur social
Du droit au logement à l'expulsion maintenir l'insertion (1 jour) 1 travailleur social	La place des pères dans les familles africaines et maghrébines Afrique Conseil (3 jours) 1 travailleur social	
Bâtir pour reconstruire Armée du salut (1 jour) 1 travailleur social	Prévention et sexualité formation interne animée par le Planning familial (3 jours) 1 travailleur social	
METIER		
La fonction de chef de service en établissement médico-social UNIFAF (9 jours) Chef de service		

Par ailleurs, l'équipe éducative a participé à plusieurs Conférences Débat « La rue parlons en » organisées par l'association.

II. ACTIVITE DE L'ANNEE 2008

2.1 DONNEES GENERALES

En 2008, le CHRS a accueilli 24 ménages soit 58 personnes dont 31 adultes et 27 enfants. Le nombre de journées effectives est de 10454, le taux d'occupation de 57% ce qui représente une nette diminution par rapport aux années précédentes.

Nous avons en effet dû assumer un important retard dans la réalisation des travaux de réhabilitation et le retour à une activité normale n'a pu être envisagée qu'à partir de juin 2008. Nous avons procédé à l'admission de 12 familles en 2008, dont 7 (20 personnes) entre le mois de juin et septembre.

La durée moyenne de séjour pour l'année 2008 est de 19 mois et demi et est en nette diminution par rapport aux années antérieures (durée moyenne en 2007 : 36 mois).

Elle est étroitement liée au nombre important d'admissions réalisé au cours du second semestre.

Sur 15 familles présentes avant et pendant les travaux de réhabilitation, 9 sont accueillies depuis 2005 et 2 depuis 2004 (durée moyenne de séjour pour ces 15 familles : 38 mois).

2.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

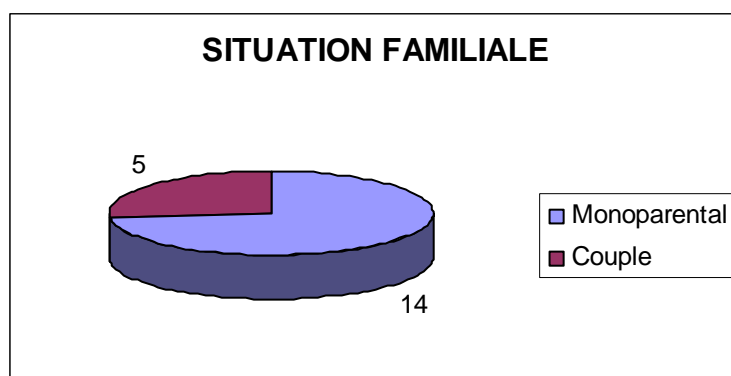
2.2.1 Types de ménages :

Sur les 24 ménages accueillis en 2008, 5 personnes sont isolées :

- 2 étaient célibataires au moment de leur admission
- 3 ont connu une séparation conjugale ou familiale durant leur séjour.

Au 31 Décembre 2008, 4 d'entre elles avait quitté le CHRS pour une structure accueillant des personnes seules, notre projet étant d'accueillir exclusivement un public de familles.

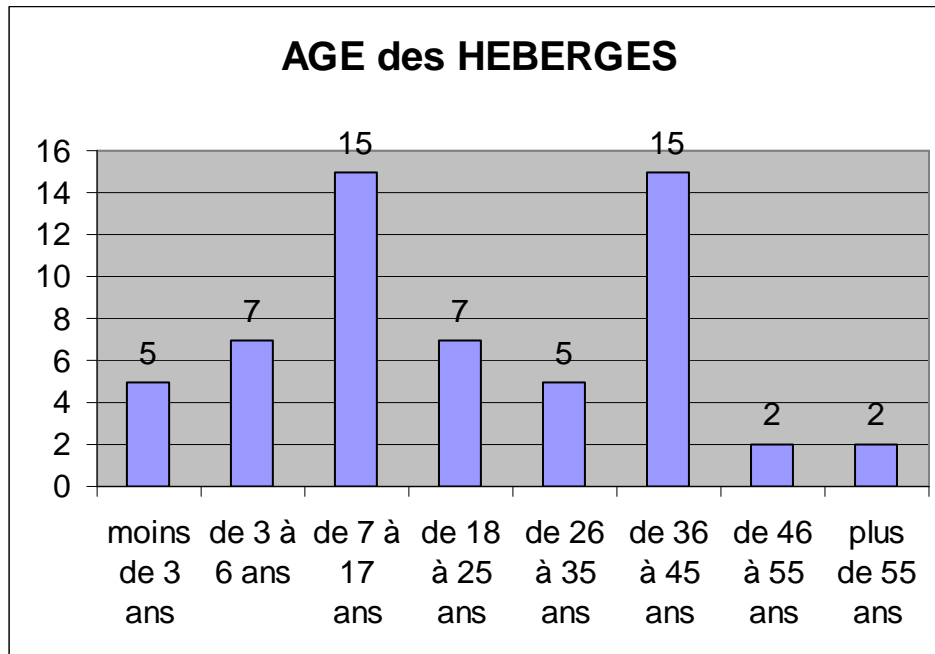
79% de notre public est constitué de familles pour l'essentiel monoparentales.



Parmi elles, nous accueillons deux mères qui exercent régulièrement un droit de visite et d'hébergement.

Du fait d'un nombre important de familles monoparentales, notre public est à 62 % féminin.

2.2.2 Ages

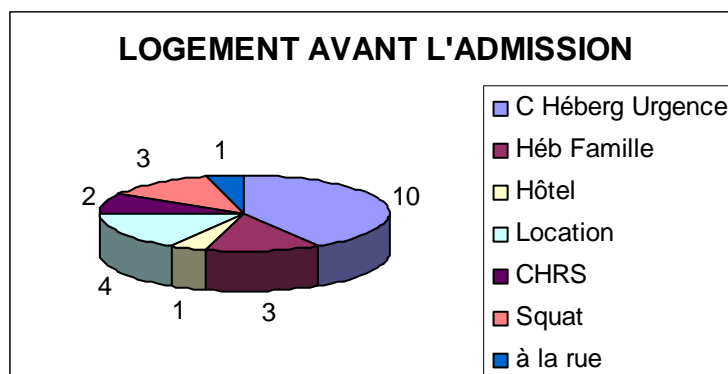


38% des enfants accueillis sont scolarisés pour la majorité à l'école maternelle ou primaire.

Concernant les adultes :

- 26% d'entre eux ont entre 36 et 45 ans
- 16% ont moins de 30 ans et sont parents de très jeunes enfants.
- 7 % ont plus de 45 ans .Il s'agit majoritairement de personnes seules qui ont été orientées durant l'année.

2.2.3 Situation avant l'admission



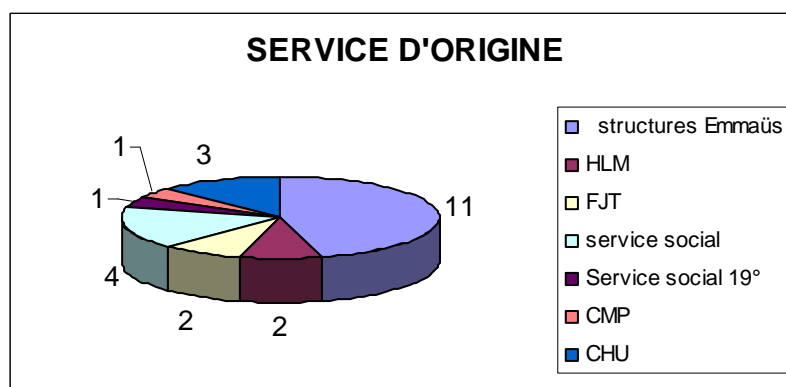
42 % des ménages accueillis viennent de centres d'hébergement d'urgence.

30% disposaient de solutions personnelles (squat, hébergement familial) extrêmement précaires.

Concernant les ménages en location et en CHRS, la présence ou l'arrivée d'un enfant était incompatible avec le maintien dans le logement (Foyer de jeunes travailleurs, CHRS personnes seules, Foyer ADOMA).

1 femme était à la rue et confiait son enfant à des amis.

2.2.4 Service à l'origine de l'admission :

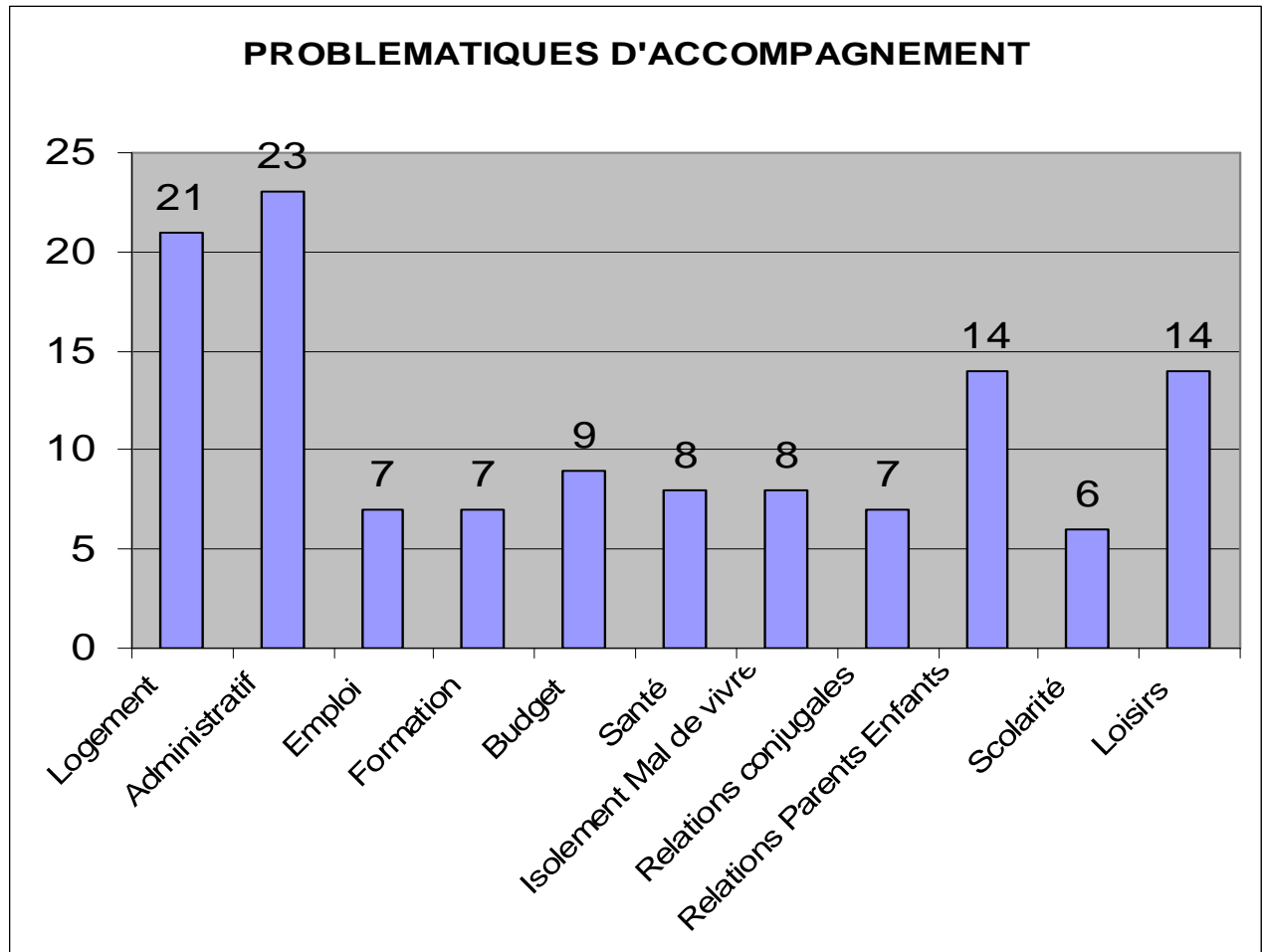


46 % des ménages accueillis ont été orientés par un « service Emmaüs » : Communautés, CHU de l'association, Emmaüs Habitat.

La moitié des familles concernées par ces orientations internes est accueillie dans notre structure depuis 2005.

60% des ménages admis en 2008 nous ont été orientés par des services extérieurs, essentiellement des services sociaux d'Ile de France.

2.3 PROBLEMATIQUES ABORDEES EN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



En 2008, l'essentiel de nos accompagnements ont été consacrés :

- au soutien des résidents dans leurs démarches administratives
- à l'aboutissement effectif des demandes de logement
- Au soutien dans les projets d'orientation et d'insertion professionnelle.
- à un accompagnement portant sur des difficultés relationnelles qu'elle soient d'ordre personnelles (isolement mal de vivre), conjugales ou familiales.

2.3.1 Le soutien dans les démarches administratives :

Pour la majorité des ménages accueillis, il a consisté à les orienter et les accompagner dans leur installation dans notre structure (changements d'adresse, transfert des dossiers CAF et assurance maladie)

3 ménages ont connu une évolution de leur situation familiale (mise en ménage, séparation conjugale, maternité) entraînant un changement dans leur situation administrative et

financière et nécessitant un accompagnement dans des démarches juridiques (procédure de séparation).

Nous avons accompagné trois femmes dans une démarche de régularisation de séjour.

2.3.2 L'accès au logement :

8 ménages ont quitté le CHRS en 2008 :

- 3 familles ont été relogées en logement de droit commun. Deux sur proposition du 1% patronal et une dans le cadre d'un échange avec Emmaüs Habitat.
- 1 famille a poursuivi quelques mois son parcours dans un appartement éclaté de l'association et a accédé à un logement HLM dans l'année.
- 3 personnes seules ont été orientées dans des CHRS de l'association.
- 1 personne seule a été admise en maison relais de l'association.

5 dossiers ont été constitués dans le cadre du droit opposable au logement et déposés par l'association en février 2008. Ils ont tous reçu un avis favorable de la commission en Août. Au 31 Décembre 2008, 1 seule famille s'était vue proposer un logement dans le cadre de ce dispositif et, ayant été relogée entre temps, elle l'a refusé.

Parmi les 12 familles accueillies dans l'année, 8 disposaient de demandes de logement de moins de 2 ans ou issues d'un autre département et qui n'ont pu être renouvelées du fait de leur domiciliation sur Paris.

Nous n'avons aucune lisibilité concernant l'accès au logement des familles que nous accueillons. En dehors des dossiers DALO, nous ne sommes pas informés du dispositif (Fluidité, accord collectifs, Circulaire « Boutin » d'Octobre 2008) qui est à l'origine d'une proposition de logement.

Par ailleurs, si nos modalités de fonctionnement sont indispensables à l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion, elles s'avèrent « piègeantes » lorsque ces personnes ont finalisé leur parcours d'insertion et restent des mois dans la seule attente d'un logement.

Il reste difficile d'impliquer les familles dans une recherche de logement dont ils ne maîtrisent pas l'aboutissement et cette situation d'attente passive contribue à développer :

- Des exigences inadaptées à la réalité.
- Des angoisses concernant leur vie future en dehors des murs du CHRS.

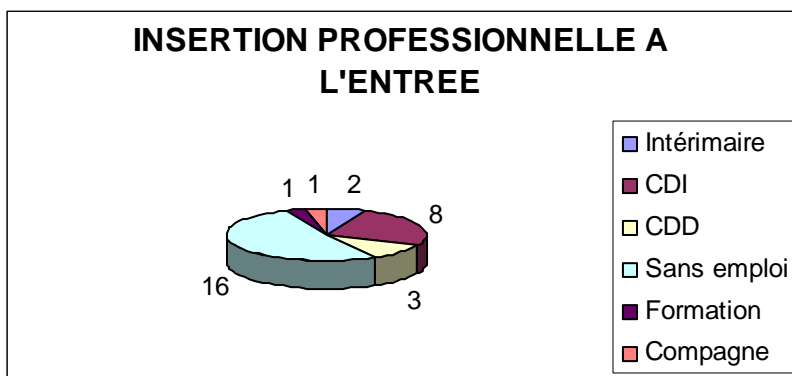
DISPOSITIFS SOLLICITES POUR LES FAMILLES PRESENTES AU 31/12/08				
Accords collectifs	dispositif Fluidité	Mission logement Emmaüs	DALO	1% patronal
4 dossiers	4 dossiers	4 dossiers	4 dossiers	3 dossiers

Fin 2008, 6 familles disposaient d'une ancienneté de demande suffisante, des conditions requises et du bénéfice de dispositifs spécifiques pour espérer un relogement.

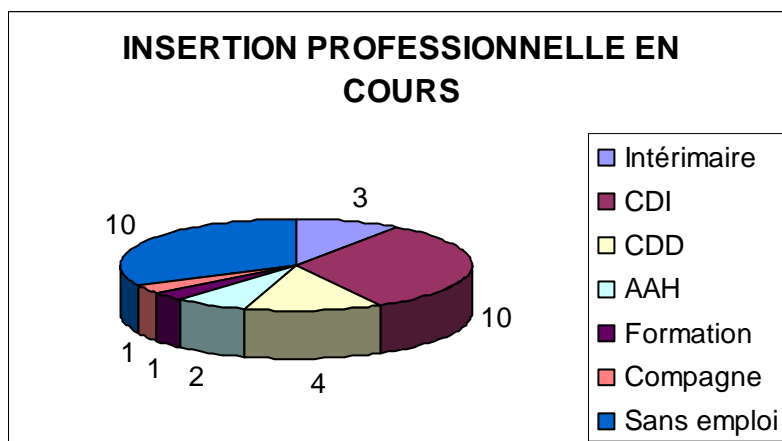
Pour les 9 autres ménages résidants, l'accès à un logement ne pouvait être envisagé dans l'immédiat du fait :

- d'un parcours d'insertion non finalisé
- de demandes de logement récentes.

2.3.3 Le soutien dans les projets d'orientation et d'insertion professionnelle :



Sur les 31 adultes ayant séjourné dans le centre en 2008, 52% étaient sans emploi au moment de leur admission et 16% disposaient d'un emploi précaire.



A leur départ ou au 31 décembre 2008, 32 % des adultes sont en CDI, 22 % occupent un emploi précaire. La proportion d'adultes restant sans emploi est de 32%.

Pour 5 femmes, une maternité récente et l'absence de solution de garde malgré nos démarches auprès des crèches du quartier ont constitué un obstacle majeur à la réalisation de leur projet professionnel.

Par ailleurs, la majorité des adultes que nous accueillons, particulièrement les femmes, ne disposent d'aucune qualification professionnelle. Dès lors, les emplois auxquels elle peuvent prétendre sont le plus souvent précaires (intérim, CDD) ou peu compatibles avec une vie familiale.

2.3.4 Le soutien dans les difficultés relationnelles :

Dans l'accompagnement social individualisé pour les personnes seules, nous sommes confrontés à un système complexe où différentes problématiques interagissent.

Dans l'accompagnement des familles viennent s'ajouter les fonctionnements conjugaux, la relation parents enfants et les éventuelles difficultés qui en découlent.

Ces différents niveaux d'interactions demandent de mettre en place les outils spécifiques de manière à soutenir ces familles au quotidien et dans leurs des actions concrètes. L'analyse de pratiques, la réflexion en équipe, les synthèses avec les partenaires sont sans aucun doute des outils indispensables

La majorité des familles accueillies présentent un parcours de vie chaotique lié à des difficultés socio-économiques, des ruptures culturelles et familiales.

Au-delà de leurs réussites en matière d'insertion professionnelle et des ressources qu'elles ont déployées pour assumer leur rôle parental, nous sommes confrontés à une importante vulnérabilité dans le cadre de nos accompagnements.

La mise à disposition d'un espace stable et sécurisant, l'élaboration d'un projet de vie révèlent des failles des frustrations occultées jusqu'alors par la nécessité de vivre au jour le jour.

L'intervention sur ces difficultés fait partie intégrante des accompagnements et nous paraît d'autant plus nécessaire que l'insertion par un logement est étroitement liée aux capacités à faire face aux aléas de la vie, à faire des choix personnels réfléchis, à avoir une attitude protectrice et structurante pour ses enfants.

7 familles rencontrent des difficultés conjugales :

Pour deux d'entre elles, ces difficultés sont à l'origine de leur admission dans le CHRS et persistent malgré la séparation (difficultés à exercer un droit de visite et d'hébergement auprès des enfants, menaces...)

Concernant 3 couples, les tensions entre mari et femme constituent un obstacle dans la réalisation des démarches d'insertion et dans la capacité à assumer à moyen terme un logement de droit commun.

Pour exemple, un couple originaire de l'Afrique sub saharienne avec 3 enfants nés en France :

Cette famille a été suivie par différents services de l'association Emmaüs et est accueillie dans le CHRS depuis décembre 2005.

Les conflits entre mari et femme sont récurrents et nous ont obligé, veilleurs et travailleurs sociaux, à intervenir régulièrement afin d'apaiser les tensions.

Les enjeux se situent essentiellement autour du pouvoir que chacun peut avoir sur l'autre :

- Pouvoir de monsieur qui dispose de revenus salariés réguliers et qui en dehors de la participation financière versée au CHRS, refuse de participer aux charges courantes (Alimentation, cantine, crèche.). Cette mission étant dévolue à madame qui perçoit les Prestations familiales.

- Pouvoir d'opposition de madame qui en dehors de l'éducation des enfants souhaite Mener une vie indépendante de sa condition conjugale sans toutefois être en mesure d'aller à l'encontre des injonctions et pressions de sa famille et de la famille de monsieur.

Malgré un parcours d'insertion réussi – monsieur a trouvé un CDI, madame a entamé une formation – les difficultés persistent et la perspective d'un logement à court terme nous paraît à bien des égards prématurée :

- Les charges autres que la participation financière sont régulièrement impayées.
- Les enfants pâtissent souvent de manque de communication de leurs parents concernant l'organisation de leur vie quotidienne.

Le couple a décidé de se séparer en février 2008 sans toutefois aller jusqu'au bout de cette démarche par un jugement de séparation et des dossiers de demande de logement indépendants. Durant cette période, notre accompagnement n'a pu aboutir à l'élaboration d'un projet réel de vie autonome pour madame et les enfants.

En décembre 2008, monsieur s'est vu attribué un F4 en HLM, et madame a fait le choix de l'y rejoindre avec les enfants.

En dépit d'une sortie positive en logement et de ressources régulières, nous constatons que les difficultés conjugales fragilisent l'insertion de cette famille et risquent de compromettre à terme son maintien dans un logement.

74% des familles ont bénéficié d'un soutien à la fonction parentale.

Qu'il s'agisse de conseils et d'orientation pour de jeunes mères d'un premier enfant, ou de problématiques plus complexes, nous avons consacré une part importante de nos interventions et à soutenir adultes et enfants vers un relatif équilibre et apaisement personnel et familial.

Pour trois familles, la mise en place de relations régulières parent enfants a motivé leur admission dans le CHRS. Deux d'entre elles sont suivies dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance.

Pour deux familles, les difficultés à faire autorité sur leur enfant préadolescent et la perspective d'une vie en logement autonome, nous ont conduit à les accompagner vers une recherche de scolarisation en internat.

Nous accompagnons également régulièrement les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, en abordant avec eux les résultats scolaires et les difficultés repérés dans les séances d'accompagnement individualisé.

6 enfants rencontrent des difficultés importantes (savoirs de bases non acquis, difficultés de concentration, problèmes de comportement..) et ont nécessité un suivi en partenariat avec les établissements scolaires..

Si nous orientons les familles vers les services spécialisés (accueil parents enfants du quartier, médiation conjugale, CMP...) notre présence quotidienne sur leur lieu de vie et l'intensité des accompagnements font des travailleurs sociaux les interlocuteurs principaux des enfants et des parents. Nos interventions sont complémentaires aux services extérieurs car elles s'appuient sur les actes de la vie quotidienne et sur des faits dont nous sommes le plus souvent témoins.

54% des ménages accueillis en 2008 ont été confrontés à des problématiques multiples nécessitant une prise en charge intensive de la part de l'équipe éducative.

L'activité du CHRS ne se limite pas aux accompagnements sociaux individualisés. Un séjour dans notre structure permet, dans un cadre sécurisant, de prendre sa place dans la vie collective avec ses solidarités et ses compromis.

L'usage du droit d'expression, l'exercice de responsabilités, la nécessité de vivre en « bon voisinage », sont souvent des notions nouvelles pour les familles que nous accueillons.

2.4 LES ACTIONS COLLECTIVES

2.4.1 les actions en direction des enfants : Soutien scolaire et accès aux loisirs :

L'équipe éducative et 2 bénévoles se sont mis à la disposition des enfants tous les soirs de semaine pour les aider dans leurs devoirs et les soutenir dans leurs difficultés scolaires.

10 enfants ont participé à ces ateliers collectifs et individuels de façon régulière.

Toutefois, à partir d'octobre 2008, la mise en chantier des bureaux et de la salle d'animation ne nous ont pas permis d'entamer l'année scolaire dans de bonnes conditions. Seul le soutien scolaire individuel pris en charge par un bénévole a pu se poursuivre régulièrement et sans encombre.

Notre partenariat avec le CGCV a été reconduit en 2008 et 4 enfants du centre ont pu partir en colonie de vacance durant l'été.

Par ailleurs, nous avons organisé durant les vacances scolaires différentes sorties en partenariat avec le CHRS Valmy (visite du musée de l'aviation, accro branche, sortie rollers..)

2.4.2 Les actions de Soutien à la fonction parentale :

Un financement dans le cadre d'un appel à projet de la Fondation de France, nous a permis de mettre en place avec le CHRS Valmy, différentes activités et ateliers réguliers avec, dans un premier temps pour objectifs :

- De favoriser les relations parents à partir d'activités ludiques partagées en famille.
- De permettre aux parents de se ressourcer en leur proposant des espaces de détente et de créativité.

Les temps de loisirs partagés

Nous avons organisé, durant l'année, différentes sorties à Paris et en Région parisienne (Parc de La Courneuve, jardin d'acclimatation, parc des Buttes Chaumont, Bateaux mouches). La participation des familles à ces sorties a été importante et régulière.

En dehors de la découverte de lieux inconnus, ces sorties ont permis aux parents de dépasser le peur du ridicule et de se « lancer » dans des jeux collectifs avec leurs enfants, d'accompagner les plus petits dans la découverte des joies du manège et de les découvrir souvent en même temps qu'eux.

De même, la fête d'Halloween, des soirées contes, magie, concert classique en partenariat avec l'association Concert de poche ont permis adultes comme enfants de mettre momentanément de côté leurs préoccupations quotidiennes et de prendre goût à ces temps de loisirs partagés.

Nous avons mis en en place d'octobre à décembre 2008, un atelier hebdomadaire de « découvertes sportives en familles » animé par deux jeunes animateurs sportifs bénévoles. La participation des parents à cet atelier s'est avérée plus compliquée, le créneau horaire (samedi matin) ne s'accordant pas à aux organisations familiales.

Un jeune père a participé régulièrement à ces séances et quelques mamans y ont accompagné leurs enfants de façon ponctuelle. Des familles du quartier présentes sur le terrain de sport se sont jointes aux participants.

Compte tenu de l'impossibilité de trouver une salle de sport pour l'hiver et du nombre d'activités déjà proposées aux résidents nous n'avons décidé de ne pas poursuivre cet atelier en 2009.

Toutefois, ces différentes « expériences » ont démontré que les activités de plein air ou sportives sont des supports dynamiques et attrayants dans les activités que nous souhaitons développer.

Les temps réservés aux parents

Avec le soutien du service de santé communautaire de l'association, nous avons proposé en mars 2008, une journée de massage en direction des adultes des deux CHRS, salariés compris. 3 masseurs professionnels proposant chacun des techniques différentes se sont installés pour la journée dans le hall du CHRS Valmy afin d'être vus par tous les résidents et de « dédramatiser » cette expérience.

Les adultes tentés par un massage étaient invités à patienter autour d'un thé à proximité. Une séance de débriefing individuel était proposée après chaque massage pour permettre à chacun d'exprimer ce qu'il avait ressenti.

Malgré un grand intérêt porté à cette animation, seul deux femmes de Flandre ont pu bénéficier de cette expérience, les horaires en journée ne permettant pas aux résidents en emploi d'y participer. Face aux regrets exprimés et au bilan positif des participants nous avons, dès juin 2009, mis en place un atelier régulier.

- L'atelier bien être

Animé par une intervenante extérieure, cet atelier se déroule sur une heure et demi à raison d'une fois par mois. Il s'adresse aux parents et a pour objectif de leur apprendre à se détendre et à se sentir à l'aise dans leur corps.

Ce sont essentiellement les femmes qui y viennent et malgré les problèmes de garde d'enfants la participation est régulière (2 à 4 femmes du CHRS à chaque séance)

La première séance consacrée à l'apprentissage de « jeux et gestes pour s'endormir » a occasionné un fou rire général dans le groupe.

Au fil des ateliers, l'intervenante a adapté sa pratique aux demandes des femmes et propose des exercices de relaxation et de gymnastique douce.

- L'atelier partage de contes et de comptines

Mis en place depuis septembre, cet atelier mensuel poursuit plusieurs objectifs :

- Valoriser les compétences des parents en partant de leurs savoirs et de leur culture
- Favoriser la confiance en soi et le goût de raconter des histoires à ses enfants
- Aborder les problèmes d'éducation et de relations parents enfants présents dans de nombreux contes traditionnels

- Créer une réalisation collective (CD audio) à partir des histoires et comptines récoltées tout au long de l'année.

-
Animées par un conteur professionnel, ces séances ont suscité un important partage d'émotions entre adultes. Les enfants en âge de raconter y viennent régulièrement, ravis de pouvoir écouter leurs parents ou d'autres adultes évoquer leurs souvenirs d'enfance, les chansons que leurs parents leurs ont appris.

La mise en place de ces différentes actions a nécessité une mobilisation constante de l'équipe éducative. Il a fallu, solliciter, convaincre, encourager les familles, aménager les horaires, l'organisation du travail afin de pouvoir répondre à tous les impératifs.

Il a également fallu pour les travailleurs sociaux « se jeter à l'eau », leur participation régulière aux ateliers avec les familles étant un élément important dans la mise en place de ces actions.

Ainsi, l'équipe éducative et les familles ont cheminé ensemble dans ces échanges, et ont partagé les mêmes appréhensions, rires et moments d'émotions :

- Appréhension au cours d'une séance « bien être », de se laisser porter par les indications de l'animatrice sans gêne ou retenue.
- Rires à l'écoute d'un conte africain, marocain, d'une berceuse malienne ou algérienne.
- Emotions, lorsqu'une mère entend pour la première fois son enfants chanter ou conter devant un public conquis, lorsqu'une femme évoque l'histoire que sa mère lui racontait dans son enfance.

Si fin 2008, il était trop tôt pour faire un bilan affiné de ces différentes actions, nous constatons qu'elles ont permis de tisser des liens voire des relations amicales entre familles hébergées.

Ces rencontres dans un contexte différent du face à face dans un bureau ont favorisé un climat de confiance mutuelle, facilité l'expression en réunion de résidents et suscité des désirs de s'impliquer dans la vie collective.

Les soirées résidents

Malgré les bouleversements liés au chantier de réhabilitation, nous avons maintenu une soirée mensuelle réunissant équipe éducative et résidents de tous âges. Elle se sont le plus souvent organisées autour d'un repas ou d'une activité partagée (soirée loto.)

A partir de septembre 2008, compte tenu de l'arrivée d'un nombre important de nouvelles familles, ces rencontres mensuelles ont évolué vers un espace d'échanges et d'expression pour les familles permettant à l'équipe éducative :

- de proposer et présenter les différents projets et ateliers collectifs
- de prendre en compte des demandes et des propositions de la part des familles et d'y apporter un début de réponse en terme de projet collectif et non de prestation.

III. PARTENARIAT

Dans le cadre des accompagnements individuels, nous avons été amenés à travailler avec les différents services médico-sociaux et établissements scolaires du 19^o arrondissement.

Sur le plan du logement et de l'hébergement :

- Nous sommes en relation avec l'association Relais Habitat qui nous adresse des demandes d'admission et auprès de qui nous orientons des familles dans la perspective d'un relogement transitoire dans le cadre d'une AIVS.
- Nous participons sur le plan interne à une commission de réflexion sur le logement réunissant différents acteurs de l'association (salariés, administrateurs, bénévoles)
- Nous participons à l'élaboration d'un projet d'atelier logement en partenariat avec l'équipe d'une maison relais de l'association.

Sur le plan du soutien à la fonction parentale :

- Nous élaborons et mettons en place tous nos projets dans ce domaine avec l'équipe du CHRS Emmaüs Valmy
- Nous avons entamé des démarches auprès de différents partenaires du quartier
- (Association Aire de familles, mairie du 19^o, service du développement social du 19^o) afin d'ouvrir les différents ateliers aux familles du quartier.

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2008 aura été une année dense sur le plan de l'activité du CHRS et ce à différents points de vue :

- Sur le plan de l'organisation qu'il a fallu mettre en place et réaménager régulièrement en fonction de la progression du chantier de réhabilitation.
- Sur le plan des accompagnements individuels avec un nombre important de familles accueillies en quelques mois.
- Sur le plan collectif avec le lancement et la mise en place des différents projets de soutien à la fonction parentale.

Malgré un nombre non négligeable de sorties, nous restons préoccupés par les durées de séjour des familles au sein de notre structure et les effets pervers qu'elles entraînent dans leur processus d'insertion.

Afin de les maintenir dans une dynamique d'acteur dans leur projet de relogement, nous souhaitons mettre en place courant 2009 un atelier logement ayant pour objectif :

- De les informer sur la situation du logement en Ile e France et sur les démarches et les différents dispositifs existant.
- De travailler les questions budgétaires et des droits et devoirs des locataires

La reprise d'une activité normale et la réflexion sur l'aménagement des espaces collectifs nous a conduit en 2008 à affirmer et à développer deux spécificités dans le cadre de notre mission d'hébergement et d'insertion sociale :

- L'accueil exclusif de familles et la nécessité d'un soutien qualifié dans le domaine des relations familiales.
- La dimension collective favorisée par la configuration des lieux comme outil d'accès à la citoyenneté et d'implication dans la vie sociale.

En 2009, les différents ateliers mis en place se poursuivront et seront complétés par la mise en place d'un groupe de parole de parents animés par une médiatrice familiale et la proposition d'une formation sur la communication non violente.

Par ailleurs, nous envisageons d'accompagner les résidents dans leurs demandes collectives en les associant la création et la gestion d'un espace buanderie et à l'aménagement d'un espace petite enfance dans la salle d'animation.

La poursuite de la démarche d'évaluation interne devrait nous permettre de définir et de formaliser notre projet en articulation avec notre mission publique. Il nous permettra également hiérarchiser les priorités dans l'évolution de nos pratiques et de notre organisation.